

Travaux rue de la Monnaie : les commerçants veulent être indemnisés

Des enseignes prestigieuses comme Maniglier, la Part des Anges ou Aux Merveilleux tirent la sonnette d'alarme. Entamés en septembre, les très lourds chantiers de la rue de la Monnaie, artère centrale du Vieux-Lille, ont un effet direct sur leur activité et réclament un dédommagement. La MEL en convient, mais jusqu'à quel montant ?



Les travaux feront une pause autour des vacances de fin d'année, mais reprendront jusqu'en avril. PHOTO PHILIPPE PAUCHET

PAR LAKHIDAR BELAÏD
metro@lavoxdunord.fr

LILLE. Une rue emblématique. Des enseignes prestigieuses. Des travaux nécessaires. Et, au bout de trois mois, des constats terribles. « Pour venir chercher une pizza chez toi, il faut un hélicoptère ! » Cette remarque cinglante, l'un des responsables du restaurant la Botega, rue Au-Peterinck, ne l'a que trop entendue.

« C'EST LE PIÈGE » Rue de la Monnaie, une forêt de palissades empêche toute circulation automobile. Mieux, même les cyclistes et les piétons ont du mal à se frayer un chemin dans ce dédale de panneaux métalliques. Conséquence : « Du mardi au vendredi, comparé à l'an dernier, notre activité chute de 15 % à 20 %, assure le commerçant. En réaction, nous avons élargi les horaires du week-end. » Concernant

l'assainissement et la voirie, les chantiers font relâche le week-end. La rue de la Monnaie retrouve alors un aspect à peu près classique. D'où des requêtes en indemnisation adressées à la MEL. Avec même, à la clé, une action devant le tribunal administratif en cas de désaccord sur l'évaluation des pertes.

« Du mardi au vendredi, notre activité chute de 15 % à 20 %. En réaction, nous avons élargi les horaires du week-end. »

Avocat de différents commerçants, Philippe Talleux met en avant le préjudice « anormal et spécial ». En clair, l'effet direct des travaux sur le chiffre d'affaires. L'exemple imparable ? Aux Merveilleux. Né en 1997, le groupe compte désormais vingt-cinq magasins. Son berceau ? La rue de la

Monnaie. « Ici, le chiffre d'affaires n'a jamais cessé de monter, assure Clotilde Brygo, la responsable de la chaîne. Depuis septembre, c'est la chute. De 15 à 20 % de chiffre d'affaires en moins. »

« MUR DE BERLIN » Et Clotilde Brygo de désigner un deuxième fleau : le plan de circulation. Patron du magasin de décoration éponyme, Olivier Maniglier se sent, lui, prisonnier d'un « mur de Berlin ». « Je vis sur place, ironise le commerçant. Parfois, je ne peux pas sortir. » « Ces travaux, il faut les subir, admet le Lillois. J'y suis même favorable. Mais là, c'est le piège. » Lui dénonce une perte de 30 % en chiffre d'affaires et de... 70 % en fréquentation. « Le lien est net, poursuit Maniglier. Mon activité est stable depuis vingt-cinq ans. » L'homme conserve cependant un humour très fin. « Quant au plan de circulation, je ne peux rien dire, sourit Olivier Maniglier. Vu l'état de la chaussée... »

UN DISPOSITIF DE LA MEL

La Métropole européenne de Lille (MEL) ne joue pas à l'autruche. Bien au contraire. En 2010, une délibération avait déjà été adoptée pour venir en aide aux commerces affectés par les conséquences de travaux. Cette disposition a même été récemment enrichie par deux délibérations datant de juin et décembre 2016. Cette dernière faisant même clairement référence à la rue de la Monnaie. « Nous sommes tout à fait conscients des conséquences pour les acteurs locaux », souligne-t-on à la MEL. Tout en rappelant : « Réalisés par la communauté urbaine, ces travaux ont été demandés par la ville de Lille. » Reste à clairement dessiner le modus operandi des indemnités. Pour Philippe Talleux, avocat de plusieurs enseignes, le passage par le tribunal administratif (TA) est inévitable. Le TA étant chargé de désigner un expert chargé d'évaluer les dommages. « La commission de la MEL décidera ensuite des montants, poursuit M^r Talleux. En cas de désaccord, le tribunal administratif devra de nouveau intervenir pour trancher. » L'avocat chiffre le préjudice entre 100 000 € et 200 000 € pour chacun de ses mandants. Par exemple, le restaurant la Part des Anges a déjà dû se séparer du tiers de ses salariés. « Je ferme maintenant le dimanche pour que mes personnels aient des jours de congé », peste Anthony Chevallier, son propriétaire. Il poursuit, amer : « On ne peut pas avoir les travaux et le plan de circulation en même temps ! » Et de lire à haute voix un mail sur son portable. Un repas pour vingt médecins annulé. En cause : « La crainte de chercher une place de parking pendant une demi-heure. » Après une pause autour des vacances de fin d'année, les chantiers doivent reprendre jusqu'en avril.